

UCLouvain-U Louvain: un appel au débat

La nouvelle UCL, avec ou sans «C»? Deux appels invitent la communauté universitaire à prendre position.

15 secondes

Ranking du Times: l'UCL à la 116^e place

Le *Times Higher Education* a publié son ranking annuel le 9 octobre dernier. L'UCL se place à la 116^e position, contre la 123^e place en 2007. Selon Anne Osterrieth, qui suit cette thématique pour le Cabinet du recteur, «ce léger changement n'est pas significatif, vu les lacunes méthodologiques du classement». L'UCL se situe donc dans le peloton des 200 premières universités, devancée, au niveau belge, par la KULeuven (72^e, au lieu de 60^e en 2007). Suivent l'UGent (136^e), l'ULB (183^e) et Anvers (195^e). À noter également, la popularité de l'UCL dans les sciences sociales et dans les arts et lettres, que démontre le classement «peer review», établi sur base d'interviews d'académiques répartis dans le monde entier. «Prudence toutefois, car chaque année l'échantillon (nombre et répartition géographique) des personnes interviewées varie», remarque Anne Osterrieth. AT.

Rencontre des CORA de la future UCL

Le lundi 20 octobre, les Corps académiques des 4 institutions de la future UCL (UCL, FUNDP, FUSL et FUCaM) se sont rassemblés pour dialoguer sur le projet de gouvernance de l'université nouvelle, actuellement sur la table de chacun des Conseils académiques. Il s'agissait d'une première réunion conjointe. Le Pr Luc Van Campenhoudt (FUSL) y a rappelé la spécificité de la place de l'académique au sein de la nouvelle UCL. Le Pr Armand Spineux, vice-recteur aux Affaires académiques, a fait état des travaux du groupe stratégique qui se penche sur la question de la gouvernance pour l'UCL 2010. La centaine d'académiques présents a ensuite entendu les points de vue des délégués des CORA de St-Louis, Namur et des Fucam. Autre question abordée: l'organisation d'un futur CORA en commun. Informelle, cette rencontre a permis aux uns et aux autres d'échanger leur point de vue sur l'intégration future des universités. AT.

Deux courriels envoyés à quelques heures d'intervalle à la communauté universitaire. Le premier émane d'un groupe d'académiques issus des quatre universités de l'Académie Louvain; le second est signé de sept membres de l'UCL et des Facultés de Namur, dont deux étudiants. Le premier souhaite explicitement que la future université intégrée s'appelle «Université de Louvain»; le second en appelle à ce que les «valeurs chrétiennes [restent] bien visibles» dans le nom de la nouvelle université. Tous deux invitent ceux qui partagent leurs convictions à signer un appel en trois points (voir note). Tous deux réclament aussi l'ouverture d'un large débat.

«L'Académie Louvain va se transformer en une nouvelle université. Pour plusieurs raisons, lui donner le nom d'une de ses composantes ne nous semblait pas le meilleur choix», explique Philippe Van Parijs (ESPO/ETES), co-initiateur de l'«Appel U Louvain». Il ne fallait pas que cette option devienne un fait accompli sans concertation au sein de nos communautés universitaires. «Notre message est avant tout un appel à la prudence», lui répond Michel Ghanem (SC/BIO), co-initiateur de l'appel «Quel avenir pour l'UCLouvain?». Ne changeons pas de nom à la légère. Et, surtout, ne changeons pas pour une simple question d'image.» Les appels lancés, les listes de signataires se sont rapidement remplies. Que va-t-il se passer maintenant? On ne le sait pas vraiment. Les promoteurs n'indiquent pas à quelle date les listes seront clôturées, ni quelle initiative ils prendront ensuite. «Rien n'est prévu à ce stade», confirme Philippe



Philippe Van Parijs: «Quelle que soit la décision à laquelle ce débat aboutira, réussir à le mener dans la franchise, la sérénité et le respect mutuel sera à soi seul la preuve que notre université s'est libérée de la chape de plomb qui pesait sur ce type de question lorsque ma génération y est entrée.»

Van Parijs, sinon que nous informerons certainement de tout développement important et de toute nouvelle initiative le millier de membres du personnel qui ont pris la peine, et parfois le risque, de signer notre appel.» «Nous ne voulons pas faire de course à la signature», précise Michel Ghanem. Nous souhaitons avant tout qu'un débat serein et sans crispation s'engage autour de la question. Nous sommes d'ailleurs enthousiastes de voir le nombre et la qualité des commentaires reçus sur notre site, favorables ou non à notre appel. Nous sommes convaincus qu'une solution satisfaisante pour tous peut être trouvée.» Philippe Van Parijs pense, lui, que le débat



Michel Ghanem: «Nous souhaitons avant tout qu'un débat serein et sans crispation s'engage autour de la question. Nous sommes convaincus qu'une solution satisfaisante pour tous peut être trouvée.»

est déjà engagé (sous forme électronique), mais se déclare prêt à le poursuivre: «Quelle que soit la décision à laquelle ce débat aboutira, réussir à le mener dans la franchise, la sérénité et le respect mutuel sera à soi seul la preuve que notre université s'est libérée de la chape de plomb qui pesait sur ce type de question lorsque ma génération y est entrée.» Légère divergence de vue entre les deux groupes: si l'Appel U Louvain a été adressé aux seuls personnels des quatre universités, les initiateurs de l'appel UCLouvain l'ont élargi aux étudiants et aux Alumni. «Nous l'avons fait car nous considérons que l'université appartient autant à ceux qui s'y for-

ment ou qui y ont été formés, qu'à ceux qui y travaillent», explique Michel Ghanem. «Nous pensons aussi qu'il est souhaitable que le débat soit porté à toute la communauté universitaire. Une université est une institution qui importe à bien d'autres que ses travailleurs et ses usagers actuels. Mais c'est bien sûr à nous, membres des quatre institutions, que le nom de notre future université importera le plus, et à nous donc aussi de mener le débat en priorité.» PE.

Appel U Louvain: <http://www.uclouvain.be/238857.html>
Appel UCLouvain: <http://www.UCLouvainQuelAvenir.be>

Le numerus suspendu: le point pour les étudiants

Pas de numerus clausus cette année pour les premiers bacheliers en médecine et dentisterie.

Quelles règles s'appliquent dès lors pour cette année? Le point, par catégorie d'étudiants.

Plus de restriction d'entrée, mais quelques semaines à rattraper pour les étudiants inscrits en bac 2 médecine.



La presse en a largement fait écho: le numerus clausus en médecine et dentisterie a été suspendu le mardi 21 octobre. Provisoirement sans doute, mais suspendu. L'UCL n'avait pas de «reçus-collés» en 2007-2008: les septante étudiants qui avaient réussi en seconde session n'avaient pas épuisé le quota disponible, ce qui avait permis de transférer des attestations supplémentaires à Namur. Parallèlement, l'arrêt publié cet été et plusieurs décisions judiciaires ont mené à la situation chaoti-

que que l'on connaît. Une telle suspension était donc nécessaire pour mettre fin à une incertitude grandissante dans les rangs des étudiants et des professeurs. Dès le numerus suspendu, le doyen à l'enseignement de la Faculté de médecine de l'UCL, Didier Lambert, a adressé un message aux étudiants pour faire le point en fonction de leur situation. Les choses sont claires: les reçus-collés de la Communauté française peuvent s'inscrire en deuxième année de bachelier, tout comme ceux des années 2005-2006 et 2006-2007 (la mesure est appliquée avec un effet rétroactif). À l'UCL, seize reçus-collés pourraient être concernés. Dès aujourd'hui, trois en provenance de l'UMH, deux en provenance des FUNDP et deux reçus-collés UCL (l'un en 2005-2006, l'autre 2006-2007) ont souhaité s'inscrire en deuxième année. Pour ceux qui s'inscrivent pour la première fois ou les bisseurs, il n'y aura donc pas de concours en 2008-2009. Certains critères du décret Bologne s'appliquent: les notes de la session d'examens de jan-

vier seront prises en compte, les étudiants peuvent bénéficier de reports de notes et/ou de crédits. En outre, pour ceux qui veulent changer d'orientation, de médecine vers dentisterie (ou l'inverse), seule une inscription en première année est possible, en faisant valider les crédits déjà obtenus et avec la possibilité d'anticiper des cours de deuxième année. Enfin, pour les bacheliers en sciences de la santé, voire en sciences, qui souhaitent se réorienter, leur programme de première année en médecine ou dentisterie pourrait être aménagé en fonction de leur parcours. Que deviendra le processus de sélection l'an prochain? Qu'en sera-t-il à l'avenir? «Entre le droit à la formation et le droit à la profession, le domaine médical et dentaire marche sur des œufs», conclut Didier Lambert. «Le concours est suspendu, mais le temps en Faculté de médecine ne se suspend pas et les exigences liées à la réussite d'une année universitaire restent, elles, bien vivantes.» Alice Thelen www.uclouvain.be/md